

**Certificat d'approbation C.E.E. de modèle  
n° F-06-E-1587 du 27 octobre 2006**

---

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par décision du 22 août 2001**

**DDC/72/G091266-D1**

**Règles G.M.T. pour cuves à lait réfrigérées  
(classe de précision II)**

-----

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/CEE du 26 juillet 1971 modifiée relative aux dispositions communes aux instruments de mesure et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 73/362/CEE du 19 novembre 1973 relative aux mesures matérialisées de longueur, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié portant application des prescriptions de la CEE relatives aux dispositions communes aux instruments de mesure et aux méthodes de contrôle métrologique, du décret n° 75-906 du 16 septembre 1975 modifié réglementant la catégorie d'instruments de mesure : mesures de longueur et de l'arrêté du 3 février 1977 modifié relatif à la construction et à la vérification des mesures de longueur.

**FABRICANT :**

CHIMICOLOR – 9, rue Médéric – 92252 LA GARENNE COLOMBES

**OBJET :**

Le présent certificat renouvelle le certificat n° 96.00.211.010.0 du 10 décembre 1996 <sup>(1)</sup> relatif aux règles G.M.T. pour cuves à lait réfrigérées et en transfère le bénéfice à la société CHIMICOLOR.

**CARACTERISTIQUES :**

Les caractéristiques des règles de cuves à lait réfrigérées faisant l'objet du présent certificat sont identiques à celles définies dans le certificat précité.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Les inscriptions réglementaires et leur emplacement sur les règles sont inchangés.

Le signe d'approbation C.E.E. de modèles devant figurer sur les instruments concernés par le présent certificat est identique à celui fixé par le certificat précité, soit :

F 96  
211.010

**DISPOSITIONS PARTICULIERES :**

La marque de vérification primitive est apposée entre le quatrième et le cinquième centimètre.

Le poinçon utilisé est celui prévu par le paragraphe 8.2 de l'article 8 de l'arrêté du 3 février 1977 modifié par l'arrêté du 30 décembre 1985 ( point 8.3 de la directive 85/146/CEE du 31 janvier 1985 ).

**DEPOT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/G091266-D1 et chez le fabricant.

**VALIDITE :**

Le présent certificat a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

Date d'établissement : 15 novembre 2006

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification

(1) Revue de Métrologie : avril 1997, page 57